

RÉUNION DU 29 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le vingt neuf juillet à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
Madame PRUNEAU Michelle		
Madame CARRIÈRE Florence		
Madame ODRY Mauricette		
Madame SIMONNEAU Catherine		
	Monsieur DESNOUES Joël	
Monsieur GUÉNOT Alain		
Monsieur SAUX Jean-Pierre		
Monsieur VÉTOIS Jean-Michel		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
18 juillet 2013	18 juillet 2013	Madame SIMONNEAU Catherine

Approbation du compte rendu du Conseil du 10 juin 2013.

BAIL COMMERCIAL :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- que le loyer du bail commercial s'élèvera à 375,00 € par mois, à compter du 1^{er} septembre 2013.
- Qu'une caution d'un mois soit 375,00 € sera demandé au locataire,
- Le montant de la taxe Foncière sera imputé au bailleur,
- Qu'un état des lieux sera effectué avec Maître Jean-Denis GERARD,

Il charge Monsieur le Maire, de faire établir par notaire le bail commercial à compter du 1^{er} septembre 2013, et accepte de prendre en charge les frais afférents à cette opération.

Un avenant au contrat de prêt de la licence IV sera fait afin d'indiquer la nouvelle adresse.

ACHAT D'ENSEIGNES POUR LE COMMERCE :

La société DRANCOURT, a été contacté afin d'étudier les différents enseignes à apposer sur le commerce. 4 projets ont été présentés aux membres du conseil. Le projet n° 3, à retenu l'attention de l'ensemble des membres du Conseil. Il décide de prendre en charge l'achat de ces enseignes, dont le montant s'élève à 1 546,20 €HT.

ACHAT DU COMPTOIR BAR :

Comme il avait été décidé lors de la séance du 10 juin, la société AFL a fabriqué le comptoir bar, Madame PRUNEAU présente aux membres du Conseil les photos du bar qui sera installé prochainement.

TRAVAUX A L'ECOLE :

Madame SIMONNEAU, déléguée auprès du S.I.I.S. St Gondou/St Florent, énumère la liste des travaux souhaités par le corps enseignement, à savoir :

- Un support vidéo projecteur.
- Un tableau blanc sur une des portes,
- Résolution du problème de connexion wifi, la secrétaire du S.I.I.S. se charge du dossier.

L'achat du support vidéo projecteur, a fait l'objet d'une demande de devis auprès de la société DACTYL'BURO. Le montant du devis s'élève à 229,64€TTC. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte cet achat.

En ce qui concerne, la demande faite par la Mairie, et approuvée par le Conseil Général, la montée et la descente de car des enfants du primaire s'effectuera à l'arrêt de bus, Mairie, et non plus sur le parking du stade. Une sonnette au petit portillon côté Mairie, sera installée.

PARKING EGLISE :

Lors des manœuvres militaires, du mois de mai, un grand nombre de voirie ont été endommagées. La société TPCM, a été contacté, afin d'élaborer un devis relatif à la remise en état du parking de l'église. Le Conseil entend ces explications, et donne son accord pour cette opération. Le service contentieux des Armées prend en charge cette dépense.

Une mini-pelle a été louée afin de remettre en état le chemin des « Rues » détérioré lors de ces manœuvres militaires, la facture sera également transmise aux contentieux des Armées.

VENTE DES CHEMINS COMMUNAUX :

RAPPEL :

A la demande de certains propriétaires qui souhaitent sécuriser leur propriété, les chemins ruraux, CR13, CR8 et CR17 ne desservant que les dites propriétés, et n'ayant plus d'affectation à usage publique, la Commune se propose de répondre favorablement à ces demandes.

La commission des chemins a donc pris contact avec les différents propriétaires de :

- LA COSSONNIÈRE,
- LES BAILLIS,
- LAIZEAU.

Tous ont acceptés l'offre faite par la Commission des chemins, ainsi que le fait que les frais de notaires seront à leur charge.

La Commune ayant émis le souhait d'acheter une bande de terrain qui jouxte la parcelle AI0112, qui permettrait de relier par voie pédestre ou VTT les communes de CERDON et VILLEMURLIN, et après en avoir discuté avec le représentant la Presle, celui-ci souhaite faire don de cette bande de terrain à la Commune de Saint Florent le Jeune.

Le Conseil charge Monsieur le Maire d'engager la procédure d'enquête publique et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

A CE JOUR :

L'enquête publique relative à la vente de certains chemins communaux, s'est achevée le vendredi 12 juillet 2013. Monsieur Marc FORTON, commissaire enquêteur a remis son rapport. Un avis favorable a été émis pour ces opérations. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, approuve ce rapport, et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à la suite de ces transactions.

La Commune de Villemurlin, pour laquelle le CR17 est intercommunal prendra en charge la moitié des frais de plus values demandés par le cabinet RAGEY, soit la somme de 209,30 € TTC. Elle percevra la moitié de la vente du chemin CR17 après accord de l'acheteur.

Les frais notariés afférents aux différentes ventes, seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte ces différentes opérations, et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces opérations.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE 2013 :

Afin de couvrir le montant des travaux de création du commerce bar-brasserie, épicerie, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de prélever le montant des deux emprunts soit 55 000 € et 230 000 € du compte 1641 (emprunts) et de les porter au compte 2313 (Constructions).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

BADAIRE Jean-Claude Maire Pouvoir de Mme Carrière	DESNOUES Joël Conseiller Absent	SAUX Jean-Pierre Conseiller
PRUNEAU Michelle 1 ^{ière} Adjointe	GUÉNOT Alain Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère
CARRIÈRE Florence 2 ^{ième} Adjointe Pouvoir à M. BADAIRE	ODRY Mauricette Conseillère	VÉTOIS Jean-Michel Conseiller